

**ARRETE COMMUNAUTAIRE**

**DU GRAND NARBONNE,  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**NOMENCLATURE ETAT : DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC**

**OBJET : Convention d'Occupation du Domaine Public (CODP) non constitutive de droits réels relative à la mise à disposition de locaux (espace de 30m2 défini sur la zone parc aquatique de l'Espace de Liberté du Grand Narbonne) à usage de prise de prestations de restauration rapide de type food truck, en faveur de Madame Mante Courbis Cécile, en qualité de Gérante de la société Au Gourmand,**

Le Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

**VU** l'arrêté préfectoral n°MACIT-INTERCO-2021-180 du 29 juin 2021 portant modification des compétences du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération » et détermination de la composition du conseil communautaire,

**VU** la délibération N°C2023\_191 du Conseil Communautaire du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération » en date du 20 octobre 2023 relative à l'élection du Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »,

**VU** la délibération N°C2023\_195 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, en date du 20 octobre 2023, relative à la délégation d'attributions de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération au titre de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération N°C2022\_147 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'agglomération, en date du 23 juin 2022 relative à la fixation des tarifs de la location d'espace et mensualité pour la prestation d'un food truck à L'Espace de Liberté du Grand Narbonne,

**VU** la publication de l'avis de publicité en date du 15 mai 2024, préalable à la délivrance du titre d'occupation du domaine public pour la prestation food truck à Espace de liberté,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

La convention d'occupation du domaine public sans constitution de droits réels établie au profit de la **Au Gourmand** située 249 Chemin de l'Huide Clos de l'Huide 83110 SANARY-SUR-MER représentée par sa Gérante, Mante Courbis Céline, pour une durée de 2 mois à compter du 01 juillet 2024.

**ARTICLE 2 :**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après transmission au représentant de l'Etat dans le département et publication sur le site internet.

Fait à Narbonne, le 10 juin 2024

Pièce(s) jointe(s) :

- Convention

**Arrêté certifié exécutoire  
Compte tenu de sa transmission  
en Sous-Préfecture  
le : |PREF|  
et de sa publication le : |PUB|**

**Bertrand MALQUIER**



**Maire de Narbonne**

**Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération**